



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Creation de serres au lieu-dit "les mortiers des places" dans la commune Saint-Julien-de-Concelles.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

ROTUREAU

Prénom(s)

Alain

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Creation de serres grands abris plastiques. Le lot sera constitue d'un bloc de 32688 m². Les serres ne seront ni eclairees ni chauffees.
La presentation du projet est realisee a travers l'annexe n°8.
Le bassin versant est regule dans le bassin de regulation d'un volume de 1200 m³ et un debit de fuite de 9.6 litres par seconde. Son emprise au sol est de 2400 m².

4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier est le developpement economique de M. Alain ROTUREAU.
La mise en place de ce type de culture permet une croissance plus rapide des plants par l'augmentation des temperatures a l'interieur des serres. Les structures permettent aussi a l'exploitant de diminuer les apports d'eau, de fertilisants et d'intrants. Les doses sont apportees au plus pres des plantes et en quantite adaptee.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de conception est réalisée par une équipe pluridisciplinaire d'architectes et de bureaux d'études techniques spécialisés:

- cabinet d'architectes (permis de construire au titre de l'urbanisme)
- cabinet CADEGEAU
- le CDDM

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Serres JRC.

Les bassins de régulation sont réalisés en amont des travaux de serres afin de permettre la régulation des eaux pluviales. Il s'agit de bassin à sec creusé dans le terrain en place et sans digue.

Le bassin de rétention à sec ou en eau à ciel ouvert est constitué par un corps de bassin avec des formes variables liées aux espaces disponibles. Il est préférable qu'il soit faiblement pentu et peu profond, afin de permettre une meilleure intégration paysagère. Le bassin en eau est composé des éléments suivants :

- Une zone de tranquillisation des écoulements, en aval de chaque arrivée du réseau des eaux pluviales.
- Un espace d'épanchement des eaux, garanti par la surface planimétrique au fond du bassin.
- Un ouvrage de régulation hydraulique : un régulateur statique ou dynamique.
- Un déversoir de crue assuré par un seuil de déversement sur l'ouvrage de régulation ou sur la

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation les travaux sont d'origine agricole.

M. Alain ROTUREAU pratique des cultures maraîchères en plein champ sous tunnels plastiques et sous serres chapelles plastique

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un Permis de construire suivant l'article R431-16 du code de l'urbanisme et un Dossier de déclaration au titre de l'environnement (loi sur l'eau)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de Chapelles plastiques	(27, Chapelles)
Surface des serres chapelles	(32688, m ²)
Terrain d'assiette du projet (parcelles N° 51, 52, 53, 54 section XK)	(42 615, m ²) (2400, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °'O ° ' ° Lat. : °'N ° ' °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' ° Lat. : ° ' °

Point de d'arrivée : Long. : ° ' ° Lat. : ° ' °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'opération se situe dans la zone Ai du Plan Local d'Urbanisme dont la dernière procédure a été approuvée le 15 décembre 2021. La zone Ai couvre des terres agricoles inondables.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type II (n° 520013069) : Vallée de la Loire de Nantes au bec de Vienne est localisée à 87 mètres
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'a été caractérisée sur le terrain d'assiette suivant les méthodologies de l'arrêté du 01 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008. Se référer à l'annexe 8.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Projet concerné par un PPRN inondation Commune non concernée par un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN inondation est approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le site est situé dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau de la Basse-Goulaine. Se référer à l'annexe 8.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site le plus proche correspond a la « Vallee de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses affluents » (FR5200622) localisee a environ 1.3 km au Nord
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Prelevement dans le reseau collectif d'irrigation des maraichers, Les besoins en eau sont estimees a 3000 m3 par an et par hectare de serre grand abri. La surface de serres grands abris etant de 32 688 m² nous pouvons evaluer la consommation a 9806 m3 par an. Cette eau d'irrigation provient entierement du reseau d'irrigation de la Loire des Maraichers Nantais. Aucune
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La zone aménagée ne présente pas d'espace boisé classe (art L.130 du Code de l'Urbanisme) ou d'éléments de paysage à préserver (art L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme). Le site d'étude n'est pas concerné par un biotope remarquable. Il ne présente pas d'intérêt écologique particulier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les cultures sous serres grands abris plastique sont moins consommatrices d'eau (réduisant l'évapo-transpiration), d'engrais (moins de lessivage) et de produits phytosanitaires (maîtrise de l'état sanitaire des plantes). Les serres grand abri permettent d'adapter et maîtriser les conditions climatiques et d'arrosage au plus près des besoins de la plante. Les échanges avec l'environnement
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Localisation du projet sur des parcelles agricoles actuellement occupées par des cultures maraîchères.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Circulation de vehicules liee a l'activite de maraichage.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase de realisation des travaux occasionnera du bruit lie aux engins de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les reglementations sonores doivent etre respectees Rejet des eaux pluviales vers le milieu superficiel
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Rejet des eaux pluviales vers le milieu superficiel. En adequation avec le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Estuaire de La Loire, un bassin de retention/regulation est preconise. Un dossier de declaration loi sur l'eau est

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le chantier de viabilisation produira des déchets qui seront éliminés suivant leur classement (Déchet Inerte, Déchet Inerte Banal et Déchet Dangereux).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'insère dans un contexte paysager agricole, maraîcher.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'activité maraîchère en plein champ est remplacée par des cultures sous serres chapelles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le bassin de retention-regulation permettra de decreter et reguler les ecoulements generes par le projet vers le milieu recepteur : reseaux de fosses entourant les parcelles (regulation du debit, decantation des M.E.S).

Des haies bocageres deja existantes occultent le projet vis-a-vis de l'habitation situee a 50 m au nord-ouest.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de son développement économique, M. Alain ROTUREAU souhaite mettre en place un lot de serres sur une surface globale couverte de 32 688 m². Cette production remplace les cultures maraichères de plein champ actuelles. L'objectif est de permettre une croissance plus rapide des végétaux et de diminuer les apports d'eau, de fertilisants et d'intrants. Le projet a fait appel à un collège de cabinets d'études spécialisés afin d'intégrer les préoccupations liées aux aménagements et à l'environnement. Un permis de construire va être déposé. Le site ne présente pas de sensibilité environnementale particulière et se localise dans un contexte paysager agricole. Les parcelles en projet ne présentent pas de richesse écologique particulière et les zones naturelles de biodiversité alentours seront préservées. Les nuisances

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Bruand

Prénom Bruand

Qualité du signataire Stagiaire charge d'etude

À Sevremoine

Fait le 24-03-2025 / /



Signature du (des) demandeur(s)